



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 14 OCTOBRE 2020

GT/LD

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 03 septembre 2020, s'est réuni exceptionnellement au foyer communal Paul Maubon, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET Danièle - FOURES Josiane - BAECKER Sybille - MM COULON Daniel – AUBIN Dimitri – BECHARD Alain - Mmes DE CORO Jessica – GIBOULET Sophie – M. REBUFFAT Jacky -MENALDO Nadia – M. ALTIER Jonathan

ABSENTS : Mmes Marie-Gil SCHMITT – MM James NEVEU –

PROCURATIONS : Mme Marie Gil SCHMITT à M. Gilles TIXADOR
M. James NEVEU à M. Jean-Marc HIBSCHELE

soit 19 votants

Les points suivants ont été examinés au cours de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2020

1. Désignation du secrétaire de séance :

Madame Sophie GIBOULET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du PV du 09 septembre 2020

Le compte rendu de la séance du 09 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Refus de transférer le PLU à Nîmes Métropole

Monsieur le Maire explique que la loi ALUR a prévu le transfert aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU. Il peut être dérogé à cette disposition si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de Nîmes Métropole s'opposent à ce transfert.

Sachant qu'un transfert de la compétence en matière du PLU conduirait les communes à perdre une grande partie de la compétence et de la gestion des projets, il est proposé au conseil municipal de s'opposer au transfert du PLU à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Sans autre observation, le conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence en matière des PLU, à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole.

4. Achat d'une part à la SPL Agate

Monsieur le Maire fait distribuer un fascicule précisant le fonctionnement de la société publique AGATE, créée il y a plusieurs années sous l'impulsion de Nîmes Métropole. Afin de pouvoir un jour bénéficier de ses compétences en matière d'assistant à maîtrise d'ouvrage, il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette société publique locale en achetant une action auprès de Nîmes Métropole, comme un certain nombre de communes de la CANIM.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'achat d'une (1) action, au prix de 225.00 €, afin d'adhérer au capital de la société publique locale AGATE.

5. Règlement intérieur de l'ALSH

Madame PANAFIEU, adjointe au Maire, rappelle que le règlement intérieur de la cantine a été récemment approuvé par le conseil municipal. Il s'agit aujourd'hui d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur du centre de loisirs qui intègrent notamment :

Le regroupement des accueils du matin et du soir ainsi que du mercredi dans un même document,

La suppression de l'année scolaire, obligeant ainsi le conseil à voter ce règlement chaque année,

La mise à jour des horaires, numéros de téléphones, conditions d'accès, ainsi que des précautions sanitaires à prendre notamment en raison de la COVID 19.

Monsieur REBUFFAT demande si ce règlement a été validé par la commission municipale. Ce à quoi Madame PANAFIEU répond qu'effectivement, le règlement a bien été vu en commission municipale.

A l'issue de cette présentation, le règlement intérieur du centre de loisirs est approuvé à l'unanimité.

6. Autorisation extension chambre funéraire

Monsieur le Maire indique qu'un dossier a été reçu des services de la sous-préfecture d'Alès concernant une demande de réaménagement de la chambre funéraire, sans augmenter la surface du bâtiment, appartenant à la Sarl Etablissements BANCEL. Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, la préfecture doit solliciter le conseil municipal qui doit donner un avis sur le projet d'extension de la chambre funéraire sise 12 impasse des Cabanes – 30190 SAINTE-ANASTASIE.

A l'issue de cette présentation, le projet d'extension de la chambre funéraire implanté sur le territoire de la commune, est approuvé à l'unanimité.

7. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Par courrier du 21 septembre 2020, la préfecture du Gard a saisi les communes pour que celles-ci procèdent au renouvellement de leur commission de contrôles, créées dans le cadre des révisions des listes électorales.

La réglementation stipule que dans les communes de plus de 1000 habitants, lorsque 2 listes sont représentées au sein de l'assemblée, la commission est composée de :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire
- 2 conseillers municipaux de la 2^{ème} liste.

Il est précisé que le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation du Maire, ne peuvent siéger au sein de cette commission. Les deux listes siégeant au sein du conseil municipal ont présenté leurs candidats :

1ère liste :

Monsieur Daniel COULON
Monsieur Alain BECHARD
Madame Sophie GIBOULET
Monsieur Dimitri AUBIN (suppléant)

2^{ème} liste :

Madame Nadia MENALDO KEBDANI
Monsieur Jacky REBUFFAT
Monsieur Jonathan ALTIER (suppléant)

Le conseil municipal désigne à l'unanimité : Daniel COULON, Alain BECHARD, Sophie GIBOULET, Jacky REBUFFAT et Nadia MENALDO KEBDANI pour siéger au sein de la commission de contrôle de révision des listes électorales. ; Dimitri AUBIN et Jonathan ALTIER ont été désignés délégués suppléants.

8. Modifications apportées au Plan Communal de Sauvegarde

Madame HURLIN rappelle que le PCS a été approuvé il y a 2 ans ; l'organigramme a été retravaillé avec Madame SCHMITT aux dernières élections municipales. Les procédures élaborées lors de la création du PCS ne sont pas modifiées ; il s'agit d'une mise à jour des noms et coordonnées des élus et des agents municipaux. Un recueil des « fiches action » est distribué aux élus afin que chacun puisse connaître les procédures et coordonnées.

Madame HURLIN ajoute qu'elle reste à la disposition des élus qui souhaitent proposer des modifications ou améliorations au document distribué.

S'agissant d'une simple modification, le PCS général ne fait pas l'objet d'un vote.

9. Questions diverses

1. Monsieur le maire indique que Nîmes Métropole va commencer les travaux d'amélioration sur le réseau pluvial Rue de l'Hôtel de Ville. La commune va profiter du chantier pour réaliser l'enfouissement du dernier tronçon de réseaux secs afin d'éviter de devoir dégrader la voie dans les années à venir.
2. A l'issue du chantier, la commune réalisera un revêtement en enrobés et une mise en sécurité des piétons par la réalisation d'un trottoir. Une consultation de plusieurs entreprises va être réalisée.
3. Leins Gardonnenque : Monsieur le maire indique que plusieurs réunions sont prévues avec le syndicat Leins Gardonnenque qui gère la crèche implantée sur Sainte-Anastasie. Les premiers éléments financiers reçus, laissent envisager une nette augmentation de la participation de la commune. Ce dossier est suivi de près par les délégués de la commune.
La Présidente et la Directrice souhaitent présenter les activités du SIVOM aux nouveaux conseillers municipaux. Cette présentation pourrait être programmée une demi-heure juste avant le démarrage du prochain conseil municipal pour les conseillers souhaitant y assister.
4. Madame HURLIN donne quelques éléments sur l'avancée du projet LANDART prévue sur un terrain communal au-dessus de l'école. L'artiste en résidence, Douce MIRABAUD, est venue rencontrer les partenaires : élus, école, associations et le SMGG.

5. Antenne-relai : il est précisé que la commission AGRICOLE-ENVIRONNEMENT s'est réunie le 27 août dernier. Les membres ont demandé le changement de parcelle, et attend le nouveau dossier de la SA ORANGE. Dès réception de ce dernier, un sondage sera réalisé auprès de la population pour connaître l'avis de chaque foyer. A ce stade, aucun permis de construire n'a été signé, ni même déposé à la mairie.
6. Monsieur REBUFFAT souhaite avoir quelques éléments sur le sinistre qui a endommagé l'église d'Aubarne.
Monsieur HIBSCHELE indique qu'il a assisté aux expertises avec Madame Josiane FOURES. Si le premier rendez-vous était un peu inquiétant en terme de prise en charge du sinistre, la 2^{ème} visite de l'expert a permis d'obtenir une avance de 8000 € pour commander à une entreprise les premiers travaux urgents de mise hors d'eau. Contrairement à l'église de Russan qui possède un accès à la toiture, l'église d'Aurbane n'est accessible que par l'extérieur du bâtiment. La pose d'un échafaudage permettra un état des lieux précis.
7. Monsieur ALTIER souhaite préciser que le comité des fêtes a écrit à la commune pour confirmer que la subvention perçue au titre de l'année 2020 était conservée pour les festivités 2021 ; l'association ne demandera donc pas de subvention en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le maire,

Gilles TIXADOR



Handwritten signatures in blue ink, including several illegible signatures and a signature that appears to read 'Foures' on the right side.